

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2025 à 20h00 selon convocation en date du 3 novembre 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE

Absents excusés : M SIRIEIX (a donné procuration à M MICHOUX)
M BOUILHAC (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et BUSSIERE

Délibération N°2025-057 : Adhésion de la commune de Palisse - Modification des statuts du SIVOM du RIFFAUD

Monsieur le Maire informe que la commune de PALISSE par délibération du 19 septembre 2025 souhaite transférer ses compétences eau et assainissement collectif au SIVOM du RIFFAUD.

Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Locales concernant la procédure d'adhésion d'une commune à un syndicat intercommunal ;

Considérant que cette adhésion entraîne une modification du territoire du syndicat et donc les statuts en ses articles 1 « Territoire du SIVOM » et 2 « Objet du Syndicat ».

Il est également demandé la modification de l'article 10 ; la nomenclature comptable du budget principal étant désormais en M57 et non plus en M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'adhésion de la commune de PALISSE au SIVOM du RIFFAUD
- Approuve la modification des statuts du syndicat en ses articles 1 « Territoire du SIVOM » et 2 « Objet du Syndicat » et 10

Membres	12
Présents	10
Représentés	2
Votants	12
Pour	11
Contre	0
Abstention	1

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 7 novembre 2025.
Au registre sont les signatures

